



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



MUSÉUM
NATIONAL
D'HISTOIRE
NATURELLE

Enquête nationale sur les espèces communes

LPO – Vigie-plume (MNHN)

Contact : jeremy.dupuy@lpo.fr



Bruant jaune © Jérémy Dupuy

I. Contexte et Objectif de l'enquête

Les connaissances sur l'avifaune française ont fortement progressé ces dernières décennies. L'augmentation du nombre d'ornithologues, professionnels ou amateurs, a permis d'accumuler de nombreuses données permettant la réalisation ou l'actualisation de plusieurs atlas nationaux et régionaux. Avec la sortie de l'Atlas des Oiseaux de France métropolitaine (AOFM) en 2015, la LPO, avec l'ensemble de ses partenaires, a publié un état des lieux des connaissances pour l'ensemble de l'avifaune française (aire de répartition en période de reproduction et d'hivernage, taille et évolution des populations). Cet atlas a également mis en évidence les limites des estimations des effectifs nationaux d'un certain nombre d'espèce. Contrairement aux espèces rares et menacées suivies annuellement, ou certains cortèges étudiés de manière périodique, les espèces communes et largement répandues concentrent l'essentiel des lacunes sur l'évaluation des tailles de population nationales.

Plusieurs dispositifs ciblent aujourd'hui l'avifaune commune comme les programmes STOC EPS et SHOC, coordonnés par le Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (Vigie-plume, Muséum national d'Histoire naturelle). Chaque année, grâce à la participation de nombreux observateurs professionnels ou bénévoles, un indice d'abondance est calculé pour la plupart des espèces nicheuses et permet d'inférer une tendance démographique sur le long terme. En revanche, l'estimation des tailles de population des espèces communes demeurent approximatives et nécessitent un complément aux dispositifs nationaux actuels.

Objectif de cette enquête

L'objectif de cette enquête est donc d'appliquer **une méthode simple largement réalisable à l'échelle nationale**. En collaboration avec Vigie-plume (MNHN), **le protocole d'étude EPOC** (Estimation des Populations d'Oiseaux Communs) reprenant une version simplifiée du STOC EPS, a été développé. Son application, peu contraignante pour les observateurs, permettra de récolter des données standardisées qui, associées aux données du STOC EPS traditionnel, permettront de **calculer des tailles de population nationales mais aussi de préciser les tendances démographiques de l'avifaune commune**.



Bergeronnette grise ©Jérémy Dupuy

II. Protocole d'étude EPOC

(Estimation des Populations d'Oiseaux Communs)



Linotte mélodieuse © Jérémy Dupuy

La France compte près de 320 espèces d'oiseaux nicheurs. Les connaissances sur les effectifs et les tendances démographiques varient fortement selon les taxons. Paradoxalement, ce sont les espèces communes et largement répandues qui présentent des estimations de taille de population les plus approximatives. La LPO, en collaboration avec le Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation (Vigie-plume, Muséum national d'Histoire naturelle), sollicite le réseau ornithologique afin de mieux estimer les tailles de populations des oiseaux communs. Cette enquête repose sur la réalisation de points d'écoute de 5 minutes dont le protocole est détaillé ci-dessous.

Le protocole d'étude consiste en la réalisation **de point d'écoute de 5 minutes positionné par l'observateur lui-même sans contrainte de localisation. Aucun réplica n'est demandé et l'observateur peut réaliser autant de points qu'il le souhaite.**

Résumé du protocole:

- Point d'écoute fixe de 5 minutes
- Point d'écoute placé aléatoirement selon l'observateur
- Détection des individus dans un périmètre de 200 mètres autour de l'observateur
- Comptage exhaustif de tous les individus de toutes les espèces détectées
- Différenciation individu local/individu en transit

Période de l'enquête

Cette enquête se focalise sur la période de reproduction. Il est donc préconisé de concentrer l'effort de terrain **entre le début du mois de mars et la fin du mois de juin** et de privilégier les matinées (30 minutes après le lever du soleil jusqu'à 12h).

Ce protocole ne vise ne aucun cas le remplacement du dispositif du STOC EPS, coordonné par le MNHN. Ces points d'écoute de 5 minutes visent à compléter et renforcer l'échantillonnage du STOC EPS. L'allègement de ce protocole permet donc de faciliter la mise en place de ces points d'écoutes, qui seront analysés conjointement avec le STOC EPS. En effet, les données du programme STOC EPS permettront d'estimer des probabilités de détection pour chaque espèce (à partir des classes de distance) qui corrigeront les données obtenues dans le cadre de cette enquête.

Il est demandé à l'observateur de respecter 5 conditions :

1. Réaliser des points d'écoute fixes de 5 minutes en notant l'ensemble des espèces contactées (entendues ou observées directement).

L'observateur réalise une écoute d'une durée de 5 minutes sur un point fixe et note l'ensemble des espèces entendues et vues.

2. Placer ces points d'écoute aléatoirement dans n'importe quel habitat

*L'observateur réalise des points d'écoute n'importe où sur le territoire, **indépendamment de la richesse potentielle de l'habitat**. L'objectif est d'obtenir le plus de points d'écoute dans le plus d'habitats et de localités possibles. L'information d'une faible abondance dans un secteur pauvre en oiseau est aussi importante que son contraire.*

3. La distance maximale des oiseaux détectés est de 200 mètres autour de la position de l'observateur.

L'observateur détermine un cercle théorique de 200 mètres de rayon autour de sa position fixe. L'observateur doit estimer cette distance directement sur le terrain à l'aide de points de repère, et faire de son mieux pour respecter cette distance (souvent difficile à apprécier).

Périmètre hors point d'écoute. Les individus détectés dans ce périmètre ne sont pas concernés par le point d'écoute.

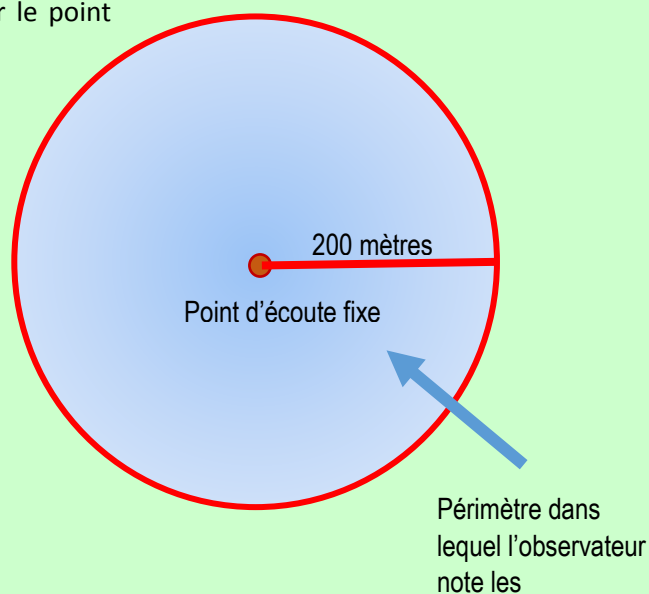


Figure 1. Surface prise en compte pour la détection des individus lors des points d'écoute de 5 minutes.

4. L'observateur doit impérativement, pendant les 5 minutes, noter de manière exhaustive les effectifs pour chaque espèce

Cet exercice consiste donc à individualiser et suivre, pendant la durée du point d'écoute, les individus contactés depuis le point fixe.

Exemple : si une Mésange charbonnière chante sur la droite de l'observateur, puis se déplace pour se remettre à chanter, elle est considérée comme un seul individu. En revanche, si deux individus chantent en simultané ou depuis des positions différentes, alors ils sont considérés comme deux individus.

5. L'observateur signale comme tels les individus qui ne sont qu'en transit sur le site.

*Un individu est considéré comme **local** dans les cas suivants : mâle chanteur, oiseau posé, déplacement courte distance (individu se pose à la vue de l'observateur), comportement de chasse ou d'alimentation (martinets, hirondelles, rapaces...).*

*Un individu est considéré **en transit** dans les cas suivants : individu en migration active (vol en formation, flux d'oiseau dans la même direction), vol longue distance (déplacement à haute altitude).*

Pour un oiseau local, l'observateur ne mentionnera pas de détail pour son observation.

Dans le cas d'individus en transit, l'observateur mentionnera ce détail selon la procédure décrite dans le tutoriel de saisie.